

PROCES VERBAL REUNION DE CCAS

L'an deux mil vingt, le lundi 17 août à 19 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison du COVID - 19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mmes et Mrs Sandra BROGNET, présidente, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Michèle PAMART, Philippe CORNILLE

Absentes : Mathilde BERTIN, Typhaine MAILLARD

Date de convocation : 7 août 2020 - **Date d'affichage** : 21 août 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11 - **Membres présents** : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAIRESSE

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 29 juin 2020.

Madame la présidente, donne lecture du procès-verbal de la réunion de CCAS du 29 juin 2020. Elle leur demande aux membres s'ils ont des remarques éventuelles.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2) Impayés Noréade + EDF.

Madame la Présidente informe les membres du conseil d'administration que la Commune ainsi que l'Assistante Sociale du secteur reçoivent des avis de Noréade et d'EDF, leur signalant des impayés d'administrés de Sars-Poteries.

Les personnes concernées sont au courant de la situation et du courrier reçu par la mairie. Ce sont elles qui doivent se rapprocher de la mairie, sinon le CCAS n'engagera pas de démarche.

Madame la Présidente donne également lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture concernant une situation préoccupante. Cette personne ne s'est jamais fait connaître des services municipaux. Il convient de contacter la Sous-Préfecture pour en savoir plus sur la situation. Monsieur Franck HUGOT contactera la Sous-Préfecture.

Le CCAS souhaite informer les Sarséens qu'il est à l'écoute de ses administrés.

3) **Questions diverses.**

- a) Madame Peggy QUINZIN BERNARD demande si le CCAS peut remplir les dossiers MDPH. La réponse est négative, car c'est à la charge du médecin traitant.
Madame Michèle PAMART se propose de recevoir la personne concernée.
- b) Madame la Présidente rappelle aux Membres du CCAS qu'il ne faut pas transporter de bénéficiaire dans leur voiture personnelle.
- c) Monsieur CORNILLE demande combien de personnes ont été aidées depuis le début de la mandature. Réponse de Madame la Présidente : 3.
- d) Monsieur CORNILLE demande où en est l'attribution du logement rue Jean Imbert. Madame la Présidente répond que par délibération le CCAS lui a donné cette délégation. L'attribution est en cours pour le 1^{er} septembre 2020. Lors de la prochaine réunion, il sera question du montant du loyer.
- e) Prochaine réunion de mardi 25 août à 19 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures 05.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, présidente

Isabelle MAIRESSE, secrétaire

Annie DUVETTE

Peggy QUINZIN-BERNARD

Angélique DUCHESNE

Franck HUGOT

Céline BOUVY

Michèle PAMART

Philippe CORNILLE